Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_095-DE

Conseil municipal du jeudi 18 décembre 2025

DÉLIBERATION

CM 2025-095 Budget principal - Exercice 2025 - Décision modificative n°3

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre, à 18 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Isabelle NEDELEC, 1è adjointe ; Gilbert QUENTEL, 2è adjoint ; Sophie GUIAVARCH, 3è adjointe ; Olivier YVEN, 4è adjoint ; Bénédicte ROLLET 5è adjoint ; Jean-Jacques CADALEN, 6è adjoint ; Emmanuelle LE BARS, 7è adjointe.

Mmes et MM. Michel RICHARD ; Michel CADOUR ; Nelly GALAIS ; Anne CARRO ; Marie-Françoise KERGLONOU ; Alain CUEFF ; Pierre EVEN ; Thierry COLAS ; Stéphanie POTEREAU ; Anne-Sophie MORVAN ; Denise PHELEP ; Bruno SIMON ; Sylvie RAVAILLEAU ; Gwenaël KERJEAN ; Jérôme JACOPIN ; Jean-Philippe SOURIMENT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint.

ABSENTS EXCUSÉS :

Pierre OGOR qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Catherine MERCEUR, qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR
Céline KERANGUEVEN, qui a donné procuration de vote à	Olivier YVEN
Catherine DENIEL, qui a donné procuration de vote à	Gwenaël KERJEAN
Philippe EGELE, qui a donné procuration de vote à	Bénédicte ROLLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel RICHARD

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 10 décembre 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	24
Votants.....	29

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_095-DE

CM 2025-095 Budget principal - Exercice 2025 - Décision modificative n°3

Monsieur le maire donne lecture de la délibération :

Lors de la séance du 27 mars 2025, le Conseil municipal a adopté le Budget Primitif pour un montant total en dépenses et en recettes de 11 381 245,00 € au titre du seul budget principal.

La décision modificative n°1 votée par le Conseil municipal le 22 mai 2025 a porté l'inscription des crédits à un total de 11 524 245,00 € en dépenses et en recettes.

Par décision n°2025-13 du 1er juillet 2025, des crédits à hauteur de 44 500 € ont fait l'objet d'un virement du chapitre 21 au chapitre 23 en dépenses d'investissement sans que le montant total du budget en dépenses et en recettes ne soit modifié.

La décision modificative n°2 votée par le Conseil municipal le 25 septembre 2025 a porté l'inscription des crédits à un total de 11 649 445,00 € en dépenses et en recettes.

Une nouvelle modification du budget principal doit intervenir afin de prendre en compte un certain nombre de variations en dépenses et en recettes en section d'investissement.

Tous mouvements budgétaires confondus, cette décision modificative n°3 va porter l'inscription des crédits à un total de 11 408 445,00 € en dépenses et en recettes.

Les mouvements de crédits du budget principal sont détaillés ci-après :

➢ **Section d'investissement**

La présente décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de – 241 000,00 €.

Après décision modificative, le total de la section d'investissement s'élève à 3 925 445,00 €.

Les dépenses d'investissement sont proposées en diminution de 241 000,00 € :

- **Total dépenses réelles : - 246 000,00 €**

  - ***Dépenses d'équipement non affectées à une opération : + 240 000,00 €***

    - **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : + 240 000 €**

Article 21321 – Constructions immeubles de rapport : + 240 000 € *(acquisition d'un immeuble comprenant logements et commerces)*

  - ***Dépenses d'équipement affectées à une opération : - 486 000,00 €***

    - **Opération 95253 – Equipements culturels : + 8 000 €**

2158 – Autres installations, matériel et outillages techniques : + 8 000 € *(moteur tribunes télescopiques)*

    - **Opération 95274 – Rénovation énergétique du patrimoine communal : - 424 000 €**

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_095-DE

2313 – Constructions (en cours) : - 424 000 € *(mise en conformité suite à l'actualisation de l'AP n°2021-02)*

- **Opération 95278 – Rénovation – Extension de la salle de tennis : - 70 000 €**

2313 – Constructions (en cours) : - 70 000 € *(mise en conformité suite à l'actualisation de l'AP n°2024-02)*

- **Total dépenses d'ordre : + 5 000,00 €**
  - **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 5 000 €**

Article 2313 – Constructions (en cours) : + 5 000 € *(intégration de frais d'études et d'insertion)*

Les recettes d'investissement sont proposées en diminution de 241 000,00 € :

- **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : - 246 000,00 €**

Article 1641 – Emprunts en euros : - 246 000,00 €

- **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 5 000 €**

Article 2031 – Frais d'études : + 3 000,00 €
Article 2033 – Frais d'insertion : + 2 000,00 €

Synthèse de la décision modificative n°3 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		Montants
21321 - Constructions immeubles de rapport *(F 632)*		240 000,00 €
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Hors opérations)		**240 000,00 €**
OPERATIONS D'EQUIPEMENT :		
Opération d'équipement 95253 - Equipements culturels		8 000,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques (F311)	*8 000,00 €*	
Opération d'équipement 95274 - Rénovation énergétique du patrimoine communal		- 424 000,00 €
2313 - Constructions (en cours) (F213 : -270 K€ ; F020 : - 154 K€)	*- 424 000,00 €*	
Opération d'équipement 95278 - Rénovation - Extension de la salle de tennis		- 70 000,00 €
2313 - Constructions (en cours) (F321)	*- 70 000,00 €*	
Total opérations d'équipement		**- 486 000,00 €**
Total des dépenses d'équipement		**- 246 000,00 €**
TOTAL DEPENSES REELLES		**- 246 000,00 €**
2313 - Constructions (en cours) *(F01)*		5 000,00 €
CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		**5 000,00 €**
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		**5 000,00 €**
TOTAL DES DEPENSES		**- 241 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_095-DE

RECETTES	Montants
1641 - Emprunts en euros *(F01)*	- 246 000,00 €
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	**- 246 000,00 €**
Total des recettes d'équipement	**- 246 000,00 €**
TOTAL DES RECETTES REELLES	**- 246 000,00 €**
2031 - Frais d'études *(F01)*	3 000,00 €
2033 - Frais d'insertion *(F01)*	2 000,00 €
CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	**5 000,00 €**
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	**5 000,00 €**
TOTAL DES RECETTES	**- 241 000,00 €**

* * *

Le Conseil municipal,

VU l'avis de la **commission « Affaires Générales et Finances » du 11 décembre 2025** : favorable ;

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 absentions (groupe « Pour Guilers, une énergie nouvelle ») :

- **A approuvé** la décision modificative n°3 au budget principal 2025 tel que mentionné ci-dessus ;

- **A pris acte** que cette décision modificative porte la section d'investissement à 3 925 445,00 €, la section de fonctionnement restant inchangée et que le budget principal 2025, toutes sections confondues, se porte donc à 11 408 445,00 € en dépenses et en recettes ;

- **A autorisé** Monsieur le maire ou l'élu délégué à signer toutes pièces à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

Le secrétaire de séance,
Michel RICHARD